

Le guide **2021**

Bienvenue !

dans l'académie d'Orléans-Tours

Livret d'accompagnement
pour la formation des contractuels alternants

académie
Orléans-Tours



Bienvenue dans la Région Centre-Val de Loire

Le mot de madame la rectrice

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble des personnels, la bienvenue parmi les enseignants de l'académie Orléans-Tours.

Vous avez choisi de valider votre deuxième année de master en alternant formation universitaire et exercice en responsabilité du métier d'enseignant.

C'est une profession essentielle pour notre société : transmettre le savoir, guider des enfants et des adolescents sur les chemins de la connaissance, les aider à développer leurs compétences, à mieux comprendre le monde qui les entoure et à agir de façon éclairée. Le rôle de l'École, le vôtre, sont immenses et votre engagement vous honore. Votre contribution à l'œuvre de la nation éducative se mesurera dès maintenant et sur le long terme. C'est un enjeu intellectuel et humain qui se vit avec enthousiasme et professionnalisme.

Tout au long de l'année, vous serez vous-mêmes accompagné(e)s par un tuteur INSPE qui établira un lien entre votre vécu en établissement et votre formation universitaire mais aussi par un tuteur en établissement qui sera un point d'appui au quotidien. Ainsi vous pourrez acquérir et perfectionner vos gestes professionnels afin d'assurer votre mission avec bienveillance, efficacité et sérénité.

Je vous souhaite de profiter pleinement de cette année de formation. L'expérience et l'investissement des personnes qui vous entoureront seront des atouts précieux pour votre entrée dans le métier et votre réussite au concours. Je les remercie et les assure de ma confiance.

Et à vous, je souhaite le meilleur pour cette année scolaire et universitaire.



Katia Béguin

Rectrice de la région académique Centre Val-de-Loire
Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelière des université

Le mot du directeur de l'INSPE

Madame, Monsieur,

Vous poursuivez votre formation au sein de l'INSPE Centre-Val de Loire et d'une UFR ou, pour certain.e.s d'entre vous, nous rejoignez depuis une autre académie. Vous vous engagez par ailleurs dans cette formation tout en vous préparant à assumer, dans le cadre d'un contrat à tiers-temps, des missions d'enseignant.e ou de CPE en responsabilité.

Les équipes de l'INSPE CVL sont heureuses de vous accueillir dans cette année de Master 2, et de le faire en coopération avec les services de l'Éducation Nationale, dans une formation co-pilotée par les services départementaux de l'EN, l'INSPE et les universités d'Orléans et de Tours, en lien avec les partenaires territoriaux œuvrant dans les champs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Vous vous engagez, dans la tradition de l'alternance pédagogique, dans un « temps-plein de formation » dont une partie s'organisera dans un EPLE, l'autre à l'université. Vous serez ainsi accompagné.e autant par les équipes de l'INSPE et de votre UFR que par celles de l'établissement dans lequel vous serez affecté.e, notamment par un tuteur enseignant.

Cette formation se veut à la fois universitaire et professionnalisante : universitaire parce que c'est bien au sein des UFR et de l'INSPE qu'elle se déroulera pour les deux tiers ; professionnalisante en partie parce qu'elle s'organisera sur un terrain professionnel... mais pas seulement. Dans l'esprit de l'alternance, ce sont avant tout ces allers-retours entre établissement et université, les questionnements qui émergeront de cette double inscription académique et professionnelle, qui nourriront la construction de votre identité d'enseignant.e ou de conseiller d'éducation.

Cette année articulant formation, recherche, pratique professionnelle et préparation du concours sera, vous le savez, une année exigeante, mais elle sera également, j'en suis persuadé, une année passionnante. Les équipes techniques, administratives et pédagogiques de l'INSPE se réjouissent de pouvoir vous accompagner dans ce parcours, et vous souhaitent, avec moi, le meilleur pour cette année.



Sébastien Pesce
Directeur de l'INSPE Centre-Val de Loire



Le guide

Ce livret a été établi conjointement par l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et l'académie d'Orléans-Tours (corps d'inspection et Dafop).

En tant que contractuel alternant, vous êtes inscrit(e) à l'INSPE et vous êtes salarié(e) du rectorat. Vous recevez une formation individualisée et bénéficiez de l'expertise de deux tuteurs qui vous accompagnent dans votre préparation au concours et dans votre formation professionnelle.

- > un tuteur de l'éducation nationale, dit de terrain, qui vous aidera au quotidien dans les différents aspects de votre enseignement et de votre implication dans l'établissement où vous allez exercer cette année : nous tenons ici à remercier chacun d'entre eux d'avoir accepté cette mission si importante.
- > un tuteur de l'INSPE, qui sera plus spécifiquement responsable du suivi de la formation en M2



Ce livret est destiné à vous accompagner au mieux dans votre mission.

Les informations dont vous aurez besoin y sont rassemblées et organisées autour des axes suivants :

- > Statut du contractuel alternant et organisation sur l'année scolaire et universitaire de master MEEF 2
- > L'organisation du travail entre le tuteur terrain et le stagiaire
- > Les missions des tuteurs
- > Les outils d'accompagnement
- > Contacts et annexes.

Vous trouverez également dans ce livret une liste de vos différents interlocuteurs et de leur champ de compétences.

Statut du contractuel alternant et organisation sur l'année scolaire et universitaire de master MEEF 2

- Note de service du 27-11-2020 – BO n° 49 du 24 décembre 2020 - Cadre de gestion, recrutement et emploi - Professeurs et CPE contractuels alternants inscrits en master Meef
- Courrier adressé aux chefs d'établissement par le secrétariat général du rectorat Orléans-Tours– 3 mai 2021

Le changement de la place des concours externes de recrutement des professeurs et conseillers principaux d'éducation valorise la dimension professionnelle du concours, au terme d'un master dont la dimension professionnalisante est elle-même renforcée.

La mise en place d'un parcours en alternance prenant la forme d'un contrat de travail au cours du master Meef, s'inscrit dans cette logique.

L'alternance fait partie intégrante du cursus de formation initiale. L'exercice en établissement constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

Pour acquérir une expérience professionnelle, les alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves et les missions liées au service d'enseignement prévues par le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ou d'éducation.

Dans l'académie, les contractuels alternants en anglais, espagnol, lettres, histoire-géographie, mathématiques, SVT, physique-chimie, musique et assureront 6H en responsabilité en établissement scolaire et seront en établissement deux jours dans la semaine : lundi et vendredi.

Les contractuels alternants en EPS assureront 6 heures + 3 heures pendant un trimestre, consacrées à l'association sportive de l'établissement, en responsabilité en établissement scolaire. Ils seront en établissement deux jours dans la semaine : lundi et mercredi.

Les contractuels alternants CPE suivent un calendrier particulier : 420 heures sont dues dans l'année, à organiser sur les jours prévus dans l'établissement scolaire (voir annexe 5).

Obligations d'assiduité

Les contractuels-alternants sont à la fois étudiants et salariés et tenus d'être présents en établissement et en formation (cours à l'université et à l'INSPE) jusqu'à la fermeture de l'établissement.

En cas d'absence en établissement, le contractuel-alternant devra fournir un arrêt de travail aux deux services administratifs concernés (établissement scolaire et INSPE meef2d.espe@univ-orleans.fr) sous 48 heures.

En cas d'absence à l'INSPE, le contractuel alternant devra fournir un arrêt de travail à l'INSPE qui pourra dresser un bilan synthétique à la fin de chaque période à destination des inspecteurs.

En cas d'absence programmée à l'INSPE (conseil de classe/rencontre parents-professeurs) * une demande d'autorisation d'absence doit être adressée accompagnée des pièces justificatives, à l'aide de l'imprimé téléchargeable sur le site de l'INSPE au moins 7 jours avant la date d'absence :

<https://www.univ-orleans.fr/siteD8/default/files/2020-07/formulaire-absence-2020.pdf>

* Extrait de la circulaire académique sur la préparation de la rentrée adressée par la rectrice aux chefs d'établissements : Il est rappelé que la formation est prioritaire les jours mentionnés ci-dessus. Les absences des contractuels alternants pour leur formation peuvent compromettre l'obtention de leur master. Seuls les conseils de classe et les rencontres parents-professeurs peuvent donner lieu à des dérogations exceptionnelles d'absence

Tuteurs d'enseignants contractuels alternants : 25 heures de travail en commun tuteur terrain/contractuel

Septembre	Des temps de réflexion communs en amont pour préparer le cours du contractuel.	Le contractuel assistera, si les conditions le permettent, à plusieurs séances de son tuteur.	Le tuteur doit observer son stagiaire en situation entre 8 et 10 fois sur l'année et faire une analyse en aval pour apporter des conseils renforçant les compétences professionnelles.
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Janvier	Temps qui peuvent s'espacer mais qui restent réguliers de septembre à juin.	Le contractuel pourra observer des séances de sa discipline chez d'autres collègues de son établissement si cela est possible.	Cette évaluation formative au fil de l'eau analyse les réussites du contractuel tout au long de l'année.
Février			
Mars			
Avril			
Mai	Les temps d'observation seront naturellement complétés par des échanges informels.	Il lui est conseillé d'assister à des séances dans d'autres disciplines et/ou dans d'autres niveaux de classe.	
Juin			

Les temps de rencontres et d'évaluations : une évaluation formative au fil de l'eau et deux évaluations sommatives au S9 et au S10

En amont de la rentrée	Nomination des tuteurs terrain par l'inspecteur et le chef d'établissement
Fin août Début septembre	Rencontre des tuteurs terrain avec les inspecteurs de la discipline (visio de 2h par discipline)
Le jour de la pré-rentrée	Rencontre du tuteur terrain avec le contractuel alternant
Octobre Décembre	Si des besoins apparaissent (1) : échanges entre tuteur, chef d'établissement, correspondants disciplinaires, et inspecteurs pour un éventuel ajustement de l'accompagnement. (2) Visite du tuteur Inspé (ou bilan adapté si visite impossible) pour l'évaluation de l'UE stage du master MEEF (Semestre 9). Visite effectuée en présence du tuteur terrain (dans la mesure du possible) qui éclaire sur le contexte d'exercice du contractuel, en mettant en avant ses réussites.
Entre Novembre et janvier	Réunion de suivi de la formation entre les tuteurs et les inspecteurs, par discipline
Mars Avril	Visite commune tuteur Inspé/tuteur terrain (ou bilan adapté si visite impossible) Les deux tuteurs remplissent une grille commune et rédigent un avis commun (3) Cette visite sert pour l'évaluation de l'UE stage du master MEEF (Semestre 10).

- (1) 1/ Communication avec le tuteur terrain très problématique : pas de réponse aux sollicitations, pas de remise des séquences ou séances, ou si tard qu'il est impossible de s'en servir comme base de travail.
2/ Lacunes disciplinaires très sérieuses, qui rejaillissent sur l'apprentissage des élèves et remettent en cause la crédibilité de l'enseignant.
3/ Gestion de classe très problématique ou inexistante, qui ne permet pas de mettre en œuvre le cours.
4/ Positionnement éthique douteux, posture professionnelle inadaptée.

Ces échanges peuvent déboucher sur des conseils ou des points de vigilance à prendre en compte pour la suite de la formation. Si besoin, une visite conseil par un inspecteur ou un chargé de mission près de l'inspection, pourra être organisée. Cela pourra donner lieu à une journée de formation par le réseau PARE (Prévention Aide Remédiation Écoute).

- (2) « Les deux tuteurs rendent un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance » (Note de service du 27-11-2020 – chapitre 4.d. BO du 24/12/20)

Tout contractuel alternant a un tuteur terrain (colonne de gauche) et un tuteur Inspé (ou correspondant disciplinaire).

Tuteur terrain	Tuteur INSPE ou correspondant disciplinaire M2
Accueil et organisation	
Pour une bonne intégration dans l'équipe : > Lieux, salles, clés, logistique (photocopies...). > Apprentissage de l'utilisation de l'ENT, du logiciel Pronote et/ou autres outils utilisés par l'établissement...	Pour une bonne intégration à l'INSPE : > Lieux. > Maquette et modalités de contrôle des connaissances, emploi du temps.
Accompagnement, formation	
Dans l'établissement : <u>Pour les enseignants :</u> > Il conseille le contractuel alternant dans la conception de son enseignement en amont de l'intervention auprès des élèves. La fonction relève de l'approche didactique de la discipline, de l'organisation de la classe et du travail scolaire demandé, accompagné de la posture d'enseignant à construire. > Il observe des séances, et instaure des temps d'analyse en commun. > Il aide à l'analyse des pratiques. Après les séances d'enseignement, l'analyse permet, par un retour réflexif, d'identifier les points qui ont facilité l'apprentissage des élèves et ceux qui l'ont limité. > Il peut aider à la mise en place du protocole et de la réflexion concernant le mémoire de master MEEF. Il pourra être invité à la soutenance. > Il aide, soutient, est à l'écoute, rassure, stimule, avertit si besoin et met en place des remédiations. <u>Pour les CPE :</u> il aide à l'analyse des problématiques propres à l'établissement et à la formalisation de situations professionnelles problématisées ainsi qu'à la construction de situations d'apprentissage des compétences du socle.	À l'INSPE (avec les formateurs) : > Il aide à la conception et à la mise en œuvre de situations d'enseignement et d'apprentissage, à l'organisation de la classe, à la prise en compte de la diversité des élèves et à l'évaluation, dans les UE de didactique de la discipline, dans les UE de culture commune (voir maquettes des masters second degré sur le site de l'INSPE - http://www.univ-orleans.fr/fr/inspe/ressources/documents-utiles/etudes-scolaire). > Il développe chez le stagiaire une qualité réflexive dans les analyses des pratiques professionnelles disciplinaires. > Dans la mesure du possible, Il fait deux visites du stagiaire (semestre 9 et semestre 10) suivies d'un entretien en présence du tuteur terrain lors de la visite n°2 et si possible n°1 (protocole de visite en annexe). > Il peut être le directeur de mémoire du master MEEF (le tuteur INSPE n'est pas forcément le directeur du mémoire) et explicite le cadrage du mémoire pour l'étudiant. > Il aide, soutient, est à l'écoute, rassure, stimule, avertit si besoin et met en place des remédiations.

Articulation entre compétences professionnelles et compétences du master

Le cadre de la formation est celui du référentiel Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle¹, auquel sont adossées les maquettes de formation du master MEEF second degré et MEEF encadrement éducatif, qui s'appuie sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ²

Pour les enseignants de lycée et collège :

a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. L'enseignant, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages	c. L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire. CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Pour les CPE :

1- Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	2- Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	3- Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire. CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Source : Cadre Général du Référentiel de Mastérisation, p. 4

(<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>)

¹ Cadre Général du Référentiel de Mastérisation : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

² Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Rôle de l'établissement

L'établissement est un collectif où les contractuels peuvent trouver des appuis, notamment auprès de l'équipe de direction.

Extrait de la note de service du 27-11-2020 – BO n° 49 du 24 décembre 2020 - Cadre de gestion, recrutement et emploi - Professeurs et CPE contractuels alternants inscrits en master Meef

« Les contractuels alternants doivent être pleinement intégrés à la vie de l'établissement et peuvent participer aux réunions des comités et instances qui leur sont propres »

L'équipe de direction veille à l'accueil et à la bonne intégration du contractuel alternant au sein de l'établissement. Il veille à assurer au contractuel alternant les conditions de travail les plus propices visant à lui permettre d'articuler au mieux sa formation et son activité d'enseignement.

En lien avec le tuteur terrain, l'équipe de direction veille à la qualité de la formation proposée à l'étudiant au sein de l'établissement.

En début d'année de stage, la mise en œuvre des compétences « acteur de la communauté éducative » seront particulièrement ciblées afin d'accompagner le contractuel dans son positionnement d'adulte référent au sein de la communauté éducative de son établissement.

Par la suite, l'ensemble des services, instances et ressources de l'établissement pourront être mobilisées pour accompagner le contractuel alternant vers une maîtrise satisfaisante de l'écosystème EPLE, incluant une maîtrise minimale du cadre règlement structurant le fonctionnement des établissements scolaires.

Si nécessaire et dans une logique de formation, le chef d'établissement rappellera au contractuel alternant ses obligations professionnelles, incluant le positionnement attendu en tant qu'adulte, la ponctualité l'assiduité en classe et aux réunions, l'application du règlement intérieur et l'implication dans la communauté éducative.

Afin de préparer au mieux les visites INSPE du contractuel alternant, le tuteur INSPE veillera à contacter le chef d'établissement en amont afin que la date de la visite soit arrêtée de manière concertée. Le tuteur INSPE confirmera par écrit le créneau choisi auprès du secrétariat de l'établissement.

Le chef d'établissement essaie de libérer le tuteur terrain pour qu'il assiste aux visites du tuteur INSPE.

Le secrétariat de direction, les services administratifs de l'établissement, les instances diverses sont des ressources à consulter et à côtoyer pour une bonne compréhension et appropriation de l'organisation du système : connaissance des textes organisant la communauté éducative, rôle des différents acteurs, rôle des différents conseils.

Contacts

Durant cette année d'accompagnement, vous pouvez solliciter des aides de la part :

- > Du tuteur terrain, du chef d'établissement et de son équipe
- > Du tuteur INSPE, des formateurs, des responsables de formation, des équipes administratives de l'INSPÉ.
- > De l'inspecteur de votre discipline ou spécialité :
ce.ipr@ac-orleans-tours.fr ou ce.ien@ac-orleans-tours.fr,

Pour les tuteurs d'établissement, informations utiles concernant l'INSPE sur le site :
<http://www.univ-orleans.fr/fr/inspe/tuteurs-du-2d-degre>

Annexe 1. Les compétences du master

Compétences attendues en fin de master MEEF (enseignants collège et lycée)³

Compétence (définition Parlement européen) : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connait et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages

Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales. Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : – Mesurer les acquis des élèves (résultats, processus). – Déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés. – Analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

³ En savoir plus sur le référentiel de formation en master MEEF (Juillet 2019) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

Annexe 1. Les compétences du master

Compétences spécifiques aux Conseillers principaux d'éducation

Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connait et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves

Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Annexe 2 Protocole de visite (pour information)

Protocole de visite des tuteurs INSPE – Établissements du second degré

S'adressant à tous les formateurs tuteurs INSPE

- > Téléphoner ou adresser un courriel à l'établissement* (chef d'établissement) pour proposer une date de visite et vérifier que celle-ci est possible.
- > Envoyer, par mail au secrétariat de l'établissement* (avec copie au tuteur terrain), le courrier** qui annonce la visite au contractuel, au moins 10 jours avant. Ce courrier devra être transmis au contractuel alternant dans les meilleurs délais.
- > Le jour de la visite :
 - Se présenter à l'accueil ou au point de rendez-vous prévu, rencontrer le chef d'établissement,
 - faire la visite dans la classe concernée,
 - poursuivre la visite par un entretien de 45 minutes à 1 heure.
- > Mettre une note, mais ne pas inscrire cette note dans le rapport et l'adresser à votre correspondant disciplinaire MEEF second degré.

* les coordonnées des établissements (adresse, téléphone et courriel) se trouvent sur le site de l'académie d'Orléans-Tours.

** documents disponibles sur ForInspé.

Protocole validé par le comité de suivi second degré.



EVALUATION DES CONTRACTUELS ALTERNANTS EN MEEF 2d DEGRÉ

SEMESTRE 9

NOM :

PRENOM :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT :

TUTEUR TERRAIN :

DATE DE LA VISITE :

COMPTE-RENDU DE VISITE

Profil de la classe :

Déroulement de la séance :

Entretien réflexif :

Bilan

Apprentissage des élèves au regard des objectifs initialement prévus :

Points positifs :

Conseils :

EVALUATION DES COMPETENCES du référentiel de formation

	N0	N1	N2	N3	N4	Commentaires
L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale						
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination						
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité						
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement						

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)						
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)						
Sait rendre compte de son travail						
<i>Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages</i>						
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire						
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés						
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation						
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent						
<i>Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i>						
Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques						



EVALUATION DES CONTRACTUELS ALTERNANTS EN MEEF 2d DEGRÉ

SEMESTRE 10 – VISITE BILAN

NOM :

PRENOM :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT :

TUTEUR TERRAIN :
VISITE :

TUTEUR INSPE :

DATE DE LA

COMPTE-RENDU DE VISITE

Profil de la classe :

Déroulement de la séance :

Entretien réflexif :

Bilan

Apprentissage des élèves au regard des objectifs initialement prévus :

Points positifs / Progrès constatés

Conseils :

EVALUATION DES COMPETENCES du référentiel de formation

	N0	N1	N2	N3	N4	Commentaires
L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale						
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le						

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier						
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination						
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité						
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement						
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes						
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)						
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)						
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement						
Sait rendre compte de son travail						
<i>Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages</i>						
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée						
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés						
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés						
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation						
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent						

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : – mesurer les acquis des élèves (résultats, processus). – Déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés – Analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter						
<i>Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i>						
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité.						
Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques.						
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens).						

Appréciation globale des compétences professionnelles de l'enseignant stagiaire tenant compte des éléments fournis par le tuteur terrain :

Remarques éventuelles :

Date

Signature du formateur INSPE :
terrain :

Signature du tuteur

ATTENTES DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION CRITÉRISÉES

Ce document est à visée formative. Il est le fruit d'une réflexion de formateurs Inspé et a été approuvé par le groupe de travail « contractuels alternants » (composé d'inspecteurs 2nd degré et formateurs Inspé).

Rappel : le niveau 2 est attendu en fin de formation master MEEF

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

I. L'ENSEIGNANT, ACTEUR DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier □ C1, C6 ⁴	
N0	Ne partage pas les principes et valeurs de la République.
N1	Partage les principes et valeurs de la République et connaît le contexte institutionnel de l'éducation nationale, les enjeux et implication du référentiel de formation.
N2	Inscrit et analyse son action en référence aux finalités, principes et valeurs portés par l'école dans le respect du cadre juridique et réglementaire (<i>par exemple le respect de tous, un traitement juste, l'objectivité du traitement de l'information...</i>).
N3	N2 + discerne les valeurs en jeu dans ses interventions et adapte son action à son contexte d'exercice. Accorde une attention appropriée à chaque personne (<i>ex : principe d'équité</i>).
N4	N3 + mène une réflexion éthique approfondie.

Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination □ C2, C6	
N0	Ne connaît pas ou ne respecte pas les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination.
N1	Connaît et respecte ces principes mais peine à les intégrer dans son enseignement.
N2	Respecte ces principes en les intégrant dans son enseignement. Contribue à la formation de l'esprit critique par son enseignement (<i>par exemple : choix des contenus, des démarches, ...</i>).
N3	Identifie les atteintes à ces principes et réagit de façon adaptée, en fondant son action sur le cadre réglementaire.
N4	Conçoit individuellement et/ou collectivement des actions en faveur du respect de ces principes.

Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité □ C2, C6	
N0	Au moins une de ces exigences n'a pas été respectée, de façon répétée.
N1	Connaît ces exigences, mais n'est pas toujours attentif à leur mise en œuvre.
N2	Connaît ces exigences et s'y conforme systématiquement dans les situations d'enseignement.
N3	N2 + connaît les différents plans de prévention dans un établissement scolaire.
N4	N3+ s'engage dans des actions de prévention (<i>ex : santé, sécurité, éducation aux médias</i>).

⁴ Un parallèle est proposé pour chaque item avec les compétences du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement □ C5, C6, C12	
N0	Ne pose pas un cadre propice aux apprentissages (<i>ex : conceptions erronées de l'autorité, absence de maîtrise de gestes professionnels</i>).
N1	A des difficultés pour analyser les incidents, les sources de tension et de désordre en classe ou dans l'établissement, et pour résoudre un conflit.
N2	Exerce une autorité éducative en adoptant les gestes professionnels adéquats : incarner l'autorité, avoir de l'autorité, faire autorité. Connaît les interlocuteurs vers lesquels il peut se tourner en cas de difficulté.
N3	N2 + apporte sa contribution à l'accompagnement du parcours de l'élève et à son orientation, en coopérant avec les membres de l'équipe éducative et en instaurant une relation de confiance avec les parents.
N4	N3 + Participe à l'élaboration d'une décision commune ou d'un projet contribuant à l'amélioration du climat scolaire.

Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes □ C1, C3, C6	
N0	N'a pas une attitude respectueuse avec les élèves, ne les prend pas en compte ou n'établit aucune relation avec eux.
N1	A une attitude respectueuse avec les élèves, mais ne favorise pas le développement des compétences sociales et citoyennes des élèves (<i>par exemple : interagit peu avec les élèves, ne favorise pas les interactions entre élèves, ne développe pas l'esprit critique chez les élèves, ...</i>).
N2	Connaît le développement social, psychologique et affectif de l'adolescent et leurs impacts possibles sur les situations d'apprentissage. Prend en compte certaines de ces dimensions dans son enseignement.
N3	Intègre dans son enseignement le développement des compétences transversales que sont la créativité, la connaissance de soi, la coopération, la communication, l'autonomie, la pensée critique et les stratégies d'apprentissage.
N4	Conçoit individuellement et/ou collectivement des projets permettant le développement explicite des compétences psycho-sociales, le sentiment d'appartenance au groupe et la persévérance dans l'effort.

Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) □ C7, C12, C13, P2	
N0	Oral : utilise un langage non adapté (<i>ex : registre de langue, syntaxe, élocution ...</i>) ou Écrit : la maîtrise de l'orthographe et la syntaxe sont insuffisantes.
N1	La communication fait parfois obstacle à la compréhension des élèves et pose problème dans le fonctionnement de la classe.
N2	Utilise une langue écrite et orale correcte permettant une communication efficace dans la classe et adaptée aux interlocuteurs professionnels (<i>formateurs, chefs d'établissement, collègues...</i>).
N3	N2 + développe une relation de confiance dans l'écoute et le respect de ses interlocuteurs.
N4	N3 + mobilise ces compétences et d'autres stratégies de communication dans des situations variées.

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) □ C11, P4	
N0	Refuse l'échange ou a une attitude inadaptée au contexte.
N1	Est en difficulté dans la verbalisation ou l'écoute lorsqu'il y a un enjeu professionnel (stress, situation de conflit, ...)
N2	Communique de façon simple et efficace avec les élèves, parents et membres de la communauté éducative.
N3	Est habile dans sa communication interpersonnelle : capacité à s'approprier les bases d'un échange fructueux (moments, méthodes, outils, points de vigilance, gestion des situations potentiellement conflictuelles).
N4	Connaît et utilise les démarches et techniques d'entretien, réunion, conseil, régulation, médiation, animation, gestion de conflit.

Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement □ C10, C11, C13, P1	
N0	N'établit pas de lien entre sa discipline et les autres et/ou ne connaît pas son environnement professionnel.
N1	Comprend l'environnement dans lequel s'inscrit l'établissement, identifie ses principaux acteurs.
N2	Connaît les instances de l'établissement (conseil de classe, conseil pédagogique), conseil d'établissement...) et participe à celles où sa présence est indispensable. Travaille avec ses collègues (équipe disciplinaire, équipe pédagogique)
N3	S'engage dans une démarche collaborative dans son établissement et enrichit son travail ou sa réflexion grâce à cette démarche (<i>par exemple : contribuer aux progressions, évaluations, devoirs communs</i>)
N4	Contribue à la réalisation des objectifs éducatifs du projet d'établissement avec les acteurs de la communauté scolaire et les partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Sait rendre compte de son travail □ C14, P2, P3	
N0	Ne fournit pas le travail attendu ou ne travaille pas avec ses tuteurs et formateurs.
N1	Respecte en partie un contrat de travail fixé avec ses tuteurs et formateurs (<i>par exemple : planification de la remise des séquences et séances</i>).
N2	Respecte le cadre de travail et rend compte régulièrement de son action auprès de différents interlocuteurs (tuteurs, formateurs et coordinateurs de discipline, chef d'établissement).
N3	N2 + utilise les outils vus en formation pour analyser son travail.
N4	N3 + rend compte de son travail dans un cadre collectif pour faire avancer la réflexion de chacun.

Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles (compétences C2i2e) □ C6, C9	
N0	Utilise des outils inappropriés ou a des pratiques inappropriées, contraires à la déontologie et l'éthique et au RGPD
N1	Connait la législation en vigueur concernant le droit d'auteur, le droit à l'image, les libertés individuelles, la protection des mineurs, la sécurité, l'accessibilité.
N2	N1 + met en œuvre la législation en vigueur (<i>exemple : référencement des sources, droit à l'utilisation des données, droit à la déconnexion, respect du principe d'exception pédagogique</i>).
N3	N2 + fait un choix d'applications et logiciels numériques respectueux de la législation sur les données personnelles
N4	N3 + mène des actions de formation avec les élèves (éduquer au numérique et avec le numérique).

II. **PROFESSEUR, PILOTE DE SON ENSEIGNEMENT, EFFICACE DANS LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET LA CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES**

Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action □ C3	
N0	Ne s'intéresse pas à la construction des apprentissages et au développement de l'adolescent ou en a des conceptions erronées.
N1	A des connaissances partielles qui ne sont pas mises en relation avec les situations d'enseignement.
N2	Sait se référer aux théories et déterminants des conditions d'apprentissage et de motivation des élèves et étaye en partie son action sur sa connaissance des rythmes et processus d'apprentissage.
N3	Prend en compte les caractéristiques sociales et culturelles de son public, notamment pour accompagner l'élève dans son développement ou traiter les difficultés rencontrées.
N4	Développe une pédagogie de projet, en prenant en compte les motivations de chacun et en proposant un enseignement adapté.

Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée □ P1, P3	
N0	Ne connaît pas suffisamment les savoirs disciplinaires indispensables à son enseignement. Traite sa discipline sur des présupposés et/ou sans se préoccuper de didactique.
N1	Maîtrise partiellement les savoirs disciplinaires indispensables à son enseignement et a acquis quelques savoirs didactiques.
N2	Maîtrise sa discipline. Mobilise des éléments didactiques de sa discipline ; sait argumenter ses choix.
N3	Maîtrise sa discipline. Connaît les principaux éléments de la didactique de sa discipline, les compétences visées et les obstacles didactiques, en intégrant ces éléments à la conception et à la mise en œuvre de son enseignement.
N4	A une connaissance approfondie des savoirs disciplinaires et didactiques et les utilise pour organiser son enseignement en intégrant les savoirs de la recherche.

Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés □ C4, C5, P3, P5	
N0	N'identifie pas les réussites et difficultés des élèves.
N1	Repère certaines réussites et difficultés des élèves mais ne sait pas les prendre en compte pour adapter le contenu de sa séquence.
N2	Repère certaines des réussites et difficultés des élèves et en tient compte pour adapter le contenu de sa séquence.
N3	Identifie l'origine de certaines réussites et difficultés des élèves et en tient compte pour élaborer sa progression (<i>exemple : manque de prérequis, représentation alternative...</i>)
N4	N3+ conçoit des remédiations pertinentes.

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés □ P1, P2, P3, P5	
N0	Conduit des séquences d'enseignement indépendamment des programmes ou n'identifie pas d'objectifs précis à ses séances.
N1	Connaît les programmes. Conçoit une séquence, des séances et les étapes permettant la structuration des apprentissages mais sans répondre aux objectifs visés.
N2	Construit ses séquences à partir des programmes, de ses connaissances didactiques et met en œuvre des séances répondant aux objectifs choisis et évaluables.
N3	Mène un travail sur les compétences et fait des choix didactiques et pédagogiques pertinents, en anticipant les moments évaluatifs. S'appuie en partie sur les caractéristiques des élèves.
N4	Intègre cette approche dans une progressivité des apprentissages prévues sur le cycle ; crée des situations permettant le développement de compétences choisies, en mobilisant une ou plusieurs disciplines.

Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation □ C5, P2, P3, P4	
N0	N'a pas d'objectif d'apprentissage ou pratique un cours exclusivement magistral et descendant.
N1	Les objectifs d'apprentissage sont fixés sans prendre en compte les spécificités du public scolaire accueilli. La communication a lieu exclusivement entre l'enseignant et ses élèves, sans permettre l'implication de ces derniers.
N2	Identifie les principes, postures et gestes professionnels favorisant les apprentissages des élèves dans une dynamique de classe. Communique clairement des attentes adaptées aux besoins des élèves. Fait verbaliser ses élèves et initie une participation entre pairs.
N3	Propose parfois une différenciation <i>a priori</i> des contenus, structures, processus, ou productions demandées. Prend en compte les élèves à besoin éducatifs particuliers.
N4	Fait varier les modalités d'organisation pour susciter des échanges collaboratifs. Développe par des interactions et rétroactions appropriées avec les élèves (questionnement, demande d'explicitation des démarches, valorisation de la pluralité des stratégies utilisées par les élèves)

Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent □ C6, P4	
N0	N'installe pas un climat de classe sécurisant (<i>ex : sécurité physique, affective, émotionnelle...</i>)
N1	Reconnait les comportements déviants et incidents critiques, mais ne sait pas intervenir efficacement ou anticiper les difficultés.
N2	Sait intervenir efficacement en prenant en compte le principe d'éducabilité de l'élève. A construit certains savoirs d'action permettant une autorité éducative.
N3	Sait analyser une situation en reprenant en compte le contexte, l'élève, la situation d'apprentissage, sa propre action. Identifie les comportements à risque. Propose des réponses adaptées aux situations rencontrées.
N4	Met en œuvre une pédagogie collaborative suscitant l'implication et la responsabilisation de tous les élèves. Contribue au développement des compétences psychosociales.

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : – Mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; – Déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; – Analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter ☐ C14, P5	
N0	N'utilise pas d'outils d'évaluation ou les utilise à mauvais escient (<i>exemple : le contrôle « surprise », l'évaluation sanction, évaluation sans rapport avec les objectifs définis</i>)).
N1	Utilise seulement des outils d'évaluation des acquis (sommatifs).
N2	Utilise à bon escient les évaluations sommatives et de temps en temps des évaluations diagnostiques, formatives en s'appuyant sur les connaissances et compétences définies dans les textes officiels.
N3	Sait utiliser les évaluations diagnostiques et formatives pour faire progresser les élèves (<i>ex : remédiation, étayage...</i>)
N4	Recours à des stratégies d'évaluation variées permettant d'impliquer les élèves et de leur faire prendre conscience de leur manière d'apprendre, de leurs acquis et de leurs besoins (<i>auto-évaluation, auto-régulation, métacognition</i>).

III. LE PROFESSEUR PRATICIEN RÉFLEXIF, ACTEUR DE SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves □ C14	
N0	Ne lit pas les références conseillées.
N1	S'arrête à la lecture des références conseillées.
N2	Sait trouver des références bibliographiques utiles et appropriées pour actualiser ses connaissances (scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatives).
N3	Utilise ces outils pour analyser sa pratique professionnelle et la faire évoluer.
N4	S'initie aux pratiques innovantes documentées par la recherche, notamment à l'épistémologie et à la didactique de l'interdisciplinarité.

Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité □ C14, P5	
N0	Ne cherche pas à s'auto-évaluer ou s'en montre incapable.
N1	Réfléchit dans l'action, de façon immédiate, à partir de quelques indicateurs simples. S'arrête à des constats (<i>exemple</i> : « ça a marché/ça n'a pas marché »).
N2	Réfléchit sur l'action, à partir d'observations précises (par exemple celles du tuteur).
N3	Réfléchit à son enseignement à partir des apprentissages effectifs des élèves et de leur sentiment de bien-être.
N4	Régule son action en fonction de ses observations, de celles du tuteur et en s'appuyant sur d'autres ressources

Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier (C2i2e) □ C9, C14	
N0	Ne mène aucune veille à visée de formation/information.
N1	Se constitue des ressources : une veille est menée avec des ressources hétéroclites et non classées.
N2	Se constitue des ressources en s'interrogeant sur le statut des ressources numériques.
N3	Organise des ressources : un outil de curation, par exemple numérique, est mobilisé afin de classer les ressources.
N4	Organise et mobilise les ressources pour rédiger des écrits à visée réflexive et professionnelle.

Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs □ C9, C11, C14	
N0	N'utilise pas les outils et environnements numériques proposés sauf éventuellement pour l'appel.
N1	Identifie les personnes ressources TICE et utilise les différentes composantes informatiques de son environnement de travail.
N2	Choisit les outils les plus adaptés pour communiquer (<i>exemple</i> : ENT, messagerie professionnelle) et se former (<i>exemple</i> : ressources en ligne).
N3	Recherche, produit, indexe, partage et mutualise des documents, des informations, des ressources, ... dans un environnement numérique.
N4	Contribue à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

Annexe 4 Attendus de fin de master critérisés (contractuels enseignants)

Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques □ C14	
N0	Refuse la posture réflexive ou adopte une posture passive (en entretien ou en formation).
N1	S'appuie sur les constats du formateur ou tuteur pour amorcer sa réflexion.
N2	Identifie de façon autonome au moins un besoin de formation et s'adresse à ses pairs ou à la communauté éducative pour y répondre.
N3	S'appuie sur les différents contenus proposés en formation pour répondre à ses besoins.
N4	Mobilise les outils pour identifier les travaux des recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer en continu la pratique professionnelle.

Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens) □ C14	
N0	N'est pas en capacité de prendre en compte les conseils.
N1	Applique les conseils sans se les approprier.
N2	Applique les conseils et analyse leur effet et garde la trace de son évolution dans un portfolio.
N3	N2 + utilise son portfolio pour faire évoluer ses pratiques.
N4	N3 + est capable de s'auto-positionner et sollicite les interlocuteurs adaptés.

Annexe 5 – Calendrier de formation des CPE

Stages des étudiants contractuels alternants. Proposition de calendrier Master MEEF Encadrement éducatif - Année 2021-22

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier		Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	M	V	L	M	S		M	M	V	D	M	V
2	J	S	M	J	D		M	M CC INSPE	S	L	J INSPE CC	S
3	V	D	M	V	L		J	J	D	M	V	D
4	S	L	J	S	M		V	V	L	M	S	L
5	D	M	V	D	M		S	S	M	J	D	M
6	L	M	S	L	J		D	D	M	V	L	M
7	M	J	D	M	V		L	L	J	S	M	J
8	M Rentrée INSPE	V	L	M	S		M	M	V	D	M	V
9	J	S	M	J	D		M	M Ecrits du concours ?	S	L	J	S
10	V	D	M CC INSPE	V	L		J	J	D	M	V	D
11	S	L	J	S	M		V	V	L	M	S	L
12	D	M	V	D	M		S	S	M	J	D	M
13	L	M	S	L	J	partiel	D	D	M	V	L	M
14	M	J	D	M	V	partiel	L	L	J	S	M	J
15	M	V	L	M	S		M	M Ecrits du concours ?	V	D	M	V
16	J	S	M	J	D		M	M	S	L	J	S
17	V	D	M	V	L		J	J	D	M	V	D
18	S	L	J	S	M		V	V	L	M	S	L
19	D	M	V	D	M		S	S	M	J	D	M
20	L	M	S	L	J		D	D	M	V	L	M
21	M	J	D	M	V		L	L	J	S	M	J
22	M	V	L	M	S		M	M	V	D	M	V
23	J	S	M	J	D		M CC INSPE	M	S	L	J	S
24	V	D	M	V	L		J	J	D	M	V	D
25	S	L	J	S	M		V	V	L	M	S	L
26	D	M	V	D	M		S	S	M	J	D	M
27	L	M	S	L	J		D	D	M	V	L Oraux du concours	M
28	M	J	D	M	V		L	L	J	S	M	J
29	M CC INSPE	V	L	M	S			M	V	D	M	V
30	J	S	M	J	D			M	S	L	J	S
31		D		V	L			J		M		D

Journée en EPLE pour les contractuels

Journée de formation possible pour tous

Annexe 5 – Calendrier de formation des CPE

- Les CPE contractuels alternants assurent leurs fonctions à raison de 12 semaines réparties sur l'ensemble de l'année (BO 49 du 24 décembre 2020)
- 12 semaines de 35 heures (1/3 temps) correspondent à 420 heures. Ces heures sont à répartir pendant les journées colorées en rose (qui sont au nombre de 66) en fonction des besoins de l'établissement et des contraintes du CPE alternant.

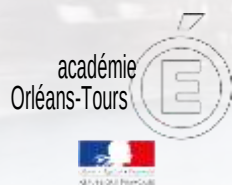
Spécificités à prendre en compte :

- Début d'année : privilégier la présence et la prise de repères en établissement.
- Janvier-Début février : priorité aux partiels (semaine de révision et semaine de partiels), à la rédaction du mémoire et à la préparation des soutenances.
- Mars-avril : écrits du concours (dates non connues) Fin juin : priorité aux oraux du concours.

Annexe 5 – Calendrier de formation des CPE

INSPE (p. 5),
Monkey Business | Fotolia (p. 9), Adam Gregor | Fotolia (p. 11), Brian Jackson | Fotolia (p. 16), Rido
| Fotolia (p. 21),
ktsdesign | Fotolia (p. 23).

Communication rectorat / INSPE Centre-Val de Loire - YBLF - 2019.06



Académie d'Orléans-Tours
21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1
T 02 38 79 38 79
ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr
www.ac-orleans-tours.fr



www.ac-orleans-tours.fr/bienvenue